

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - RÈGLEMENT INTÉRIEUR - RGPD

Version 2026

SOMMAIRE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 – Objet	3
Article 2 – Identification de l'organisme de formation	3
Article 3 – Définitions	3
Article 4 – Champ d'application	4
Article 5 – Prestations proposées	4
Article 6 – Inscription et contractualisation	5
Article 7 – Tarifs	5
Article 8 – Modalités de paiement	6
Article 9 – Annulation, report et absence	6
Article 10 – Rétractation	7
Article 11 – Déroulement des formations	7
Article 12 – Accès aux formations à distance	8
Article 13 – Obligations du stagiaire	8
Article 14 – Obligations de PASS Formation	9
Article 15 – Propriété intellectuelle	9
Article 16 – Protection des données personnelles RGPD	10

Article 17 – Responsabilité	10
Article 18 – Réclamations	11
Article 19 – Force majeure	11
Article 20 – Droit applicable et juridiction compétente	12

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 – Champ d'application	13
Article 2 – Discipline	13
Article 3 – Assiduité	13
Article 4 – Utilisation des moyens pédagogiques	14
Article 5 – Sanctions disciplinaires	14

ANNEXE

Formulaire de rétractation	15
---	-----------

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») définissent les droits et obligations de **PASS Formation** et de ses clients dans le cadre des prestations de formation professionnelle proposées.

Elles s'appliquent à l'ensemble des formations dispensées par PASS Formation, qu'elles soient réalisées :

- en présentiel ;
- en visioconférence (classe virtuelle) ;
- en e-learning ;
- ou selon toute modalité pédagogique combinant plusieurs de ces formats.

Toute inscription à une formation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Lorsque la réglementation l'impose, une convention ou un contrat de formation est établi conformément aux dispositions du Code du travail. Les actions de formation donnent lieu aux documents obligatoires précisant notamment leur objet, leur durée, leurs modalités et leur prix.

Article 2 – Identification de l'organisme

PASS Formation

6 rue Maurice Caunes
31200 TOULOUSE

SIRET : **517 603 783 00047**

Déclaration d'activité : **73310551631**

Téléphone : **09 54 46 77 73**

Adresse électronique : **contact@passformation.com**

Site internet :
www.passformation.com

Le numéro de déclaration d'activité ne vaut pas agrément de l'État.

Article 3 – Définitions

Au sens des présentes CGV :

Client

Toute personne physique ou morale qui commande une prestation de formation auprès de PASS Formation.

Stagiaire

Toute personne inscrite à une action de formation.

Formation

Toute prestation pédagogique proposée par PASS Formation, qu'elle soit réalisée en présentiel, en visioconférence ou en e-learning.

Plateforme pédagogique

Environnement numérique permettant l'accès aux ressources pédagogiques, aux évaluations et au suivi de formation lorsque celui-ci est nécessaire.

Article 4 – Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les prestations commercialisées par PASS Formation.

Elles prévalent sur toute autre condition d'achat, sauf accord écrit exprès entre les parties.

PASS Formation se réserve la possibilité de modifier les présentes CGV à tout moment.

Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de validation de l'inscription.

Article 5 – Prestations proposées

PASS Formation conçoit et dispense des actions de formation professionnelle principalement destinées aux professionnels de l'immobilier.

Les formations peuvent notamment porter sur :

- les obligations réglementaires (ALUR) ;
- les techniques commerciales ;
- le management ;
- la négociation ;
- les aspects juridiques de l'immobilier ;
- les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle appliquées aux métiers de l'immobilier ;
- toute autre thématique entrant dans le champ de la formation professionnelle.

Chaque action de formation fait l'objet d'un programme précisant :

- ses objectifs ;
- sa durée ;
- les prérequis éventuels ;
- les modalités pédagogiques ;
- les modalités d'évaluation ;
- les moyens techniques mobilisés.

Article 6 – Inscription

Toute inscription devient définitive après :

- acceptation du devis ou de la convention lorsque celle-ci est requise ;
- validation de l'inscription par PASS Formation ;
- réception des éléments administratifs nécessaires.

Lorsque la formation est financée par un organisme tiers, le client demeure responsable de la bonne constitution de son dossier et du respect des délais demandés. En cas de refus total ou partiel de prise en charge, le coût de la formation reste dû par le client, sauf accord particulier de PASS Formation.

Avant le début de la formation, le stagiaire reçoit les informations nécessaires à son bon déroulement, notamment les modalités d'accès, les horaires, les moyens pédagogiques et, le cas échéant, les identifiants permettant d'accéder à la plateforme de formation.

Article 7 – Tarifs

Les tarifs des formations sont exprimés en euros et précisés sur le site internet, les devis, les conventions ou les contrats de formation.

Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de la validation de l'inscription.

PASS Formation se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Ces modifications ne s'appliquent pas aux inscriptions déjà confirmées.

Sauf mention contraire, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration demeurent à la charge du client.

Article 8 – Modalités de paiement

Le règlement des prestations peut être effectué par :

- virement bancaire ;
- carte bancaire ;
- chèque ;
- ou tout autre moyen de paiement accepté par PASS Formation.

Sauf conditions particulières convenues entre les parties, le règlement est exigible avant le début de la formation.

En cas de financement par un organisme tiers, le client demeure responsable du paiement des sommes restant éventuellement dues en cas de refus, de prise en charge partielle ou d'annulation du financement.

Tout retard de paiement pourra entraîner l'application des pénalités prévues par la réglementation en vigueur ainsi que l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement lorsque celle-ci est applicable.

Article 9 – Annulation, report et absence

Annulation par le client

Toute demande d'annulation doit être formulée par écrit.

- plus de 10 jours ouvrés avant le début de la formation : aucun frais n'est facturé ;
- moins de 10 jours ouvrés avant le début de la formation : PASS Formation pourra facturer jusqu'à 50 % du montant de la prestation ;
- toute formation commencée est due dans son intégralité, sauf cas de force majeure dûment justifié.

Le client peut demander le report de son inscription sous réserve des disponibilités des sessions proposées.

Annulation par PASS Formation

PASS Formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session notamment en cas :

- d'effectif insuffisant ;
- d'indisponibilité exceptionnelle du formateur ;
- de force majeure ;
- de circonstances indépendantes de sa volonté.

Dans ce cas, les sommes déjà versées seront reportées sur une nouvelle session ou remboursées, sans qu'aucune indemnité complémentaire ne puisse être réclamée.

Article 10 – Rétractation

Lorsque la réglementation prévoit un droit de rétractation, celui-ci s'exerce conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le client adresse sa demande par courrier ou par courrier électronique avant l'expiration du délai applicable.

Les modalités pratiques figurent dans le formulaire annexé aux présentes CGV.

Article 11 – Déroulement des formations

Les formations peuvent être dispensées :

- en présentiel ;
- en visioconférence ;
- en e-learning ;
- selon un format mixte.

Les modalités pédagogiques sont précisées dans le programme remis avant le début de la formation.

PASS Formation met en œuvre les moyens humains, techniques et pédagogiques nécessaires au bon déroulement des actions de formation.

Une attestation de présence ou de fin de formation est remise au stagiaire ayant satisfait aux conditions de participation prévues.

Lorsque la réglementation l'impose, les justificatifs de présence sont établis conformément aux exigences applicables.

Article 12 – Accès aux formations à distance

Pour les formations dispensées en visioconférence ou en e-learning, le stagiaire reçoit avant le début de la formation les informations nécessaires à son accès :

- lien de connexion ;
- identifiants personnels ;
- modalités techniques.

Les identifiants sont strictement personnels et confidentiels.

Ils ne peuvent être communiqués ou utilisés par un tiers.

Le stagiaire s'engage à disposer :

- d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un équipement compatible ;
- d'une connexion Internet suffisamment stable ;
- d'un équipement audio permettant le suivi de la formation.

PASS Formation ne saurait être tenue responsable des difficultés liées à un matériel inadapté ou à une connexion Internet défaillante.

Article 13 – Obligations du stagiaire

Le stagiaire s'engage à :

- respecter les horaires de formation ;
- suivre l'intégralité du parcours pédagogique ;
- participer aux évaluations lorsqu'elles sont prévues ;
- adopter un comportement respectueux envers les formateurs et les autres participants ;
- utiliser les supports pédagogiques conformément aux présentes CGV.

Toute utilisation frauduleuse des accès, diffusion des supports ou usurpation d'identité pourra entraîner l'exclusion de la formation sans remboursement.

Article 14 – Obligations de PASS Formation

PASS Formation s'engage à :

- assurer la réalisation de la prestation conformément au programme annoncé ;
- mettre à disposition les moyens pédagogiques adaptés ;
- assurer le suivi administratif de la formation ;
- délivrer les documents prévus à l'issue de la formation, sous réserve du respect des conditions de participation ;
- protéger les données personnelles confiées par ses clients conformément à la réglementation applicable.

Article 15 – Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus diffusés dans le cadre des formations (supports pédagogiques, vidéos, documents, présentations, exercices, évaluations, enregistrements, ressources numériques, etc.) est protégé par le Code de la propriété intellectuelle.

Ces contenus demeurent la propriété exclusive de PASS Formation ou de leurs auteurs.

Le stagiaire bénéficie d'un droit d'utilisation strictement personnel et non cessible pour les seuls besoins de sa formation.

Toute reproduction, diffusion, mise à disposition, modification ou exploitation, totale ou partielle, sans autorisation écrite préalable de PASS Formation est interdite.

Article 16 – Protection des données personnelles

PASS Formation collecte et traite les données personnelles nécessaires à la gestion administrative, pédagogique et commerciale des formations.

Ces traitements sont réalisés conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la réglementation française applicable.

Les données sont utilisées notamment pour :

- gérer les inscriptions ;
- organiser les formations ;
- assurer le suivi pédagogique ;
- établir les documents réglementaires ;
- répondre aux obligations légales de l'organisme de formation.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités poursuivies ainsi qu'au respect des obligations légales.

Chaque personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données.

Toute demande peut être adressée à PASS Formation à l'adresse électronique indiquée sur son site internet.

Article 17 – Responsabilité

PASS Formation s'engage à mettre en œuvre tous les moyens humains, techniques et pédagogiques nécessaires à la bonne exécution des prestations proposées.

Sa responsabilité est limitée aux dommages directs résultant d'un manquement qui lui serait imputable.

PASS Formation ne pourra notamment être tenue responsable :

- d'une mauvaise utilisation des connaissances acquises ;
- d'une interruption indépendante de sa volonté (force majeure, panne Internet, indisponibilité des réseaux...) ;
- d'un défaut de matériel informatique ou de connexion du stagiaire ;
- d'un usage frauduleux des identifiants de connexion par un tiers.

Le stagiaire demeure seul responsable de l'utilisation des connaissances et documents remis au cours de la formation.

Article 18 – Réclamations

Toute réclamation relative à une prestation de formation doit être adressée par écrit à PASS Formation.

Chaque demande fait l'objet d'un examen attentif et d'une réponse dans les meilleurs délais.

PASS Formation privilégie systématiquement la recherche d'une solution amiable.

Article 19 – Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution de ses obligations lorsqu'elle résulte d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Sont notamment considérés comme tels les événements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs empêchant temporairement ou définitivement l'exécution de la prestation.

Lorsque la situation le permet, PASS Formation proposera le report de la formation sur une nouvelle session.

Article 20 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher en priorité une solution amiable.

À défaut d'accord, le litige sera porté devant les juridictions territorialement compétentes du ressort du siège social de PASS Formation, sous réserve des dispositions légales d'ordre public.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Conformément aux articles L.6352-3 et suivants du Code du travail, le présent règlement intérieur s'applique à tous les stagiaires participant à une formation organisée par PASS Formation.

Article 1 – Champ d'application

Le présent règlement est applicable pendant toute la durée de la formation.

Chaque stagiaire s'engage à le respecter.

Article 2 – Discipline

Les stagiaires s'engagent à adopter un comportement respectueux envers les intervenants, les autres participants et le personnel de PASS Formation.

Tout comportement perturbateur, injurieux ou incompatible avec le bon déroulement de la formation pourra entraîner une exclusion.

Article 3 – Assiduité

Le stagiaire s'engage à suivre la totalité de la formation.

Les absences ou retards doivent être signalés dans les meilleurs délais.

Article 4 – Utilisation du matériel

Les moyens pédagogiques mis à disposition doivent être utilisés exclusivement dans le cadre de la formation.

Toute copie ou diffusion non autorisée des supports est interdite.

Article 5 – Sanctions

En cas de non-respect du présent règlement, PASS Formation pourra prononcer :

- un rappel à l'ordre ;
- un avertissement ;
- une exclusion temporaire ;
- une exclusion définitive selon la gravité des faits.

ANNEXE

Formulaire de rétractation

À compléter uniquement lorsque le droit de rétractation est applicable.

À l'attention de :

PASS Formation
6 rue Maurice Caunes
31200 TOULOUSE

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Entreprise :

Adresse :

vous informe par la présente de ma décision de me rétracter du contrat portant sur la prestation suivante :

Formation :

.....

Date du début de formation :

.....

Date de la demande :

.....

Signature :

.....

PASS Formation CGV – Version 1.0 – juin 2026

PASS Formation – 6 rue Maurice Caunes 31200 Toulouse • contact@passformation.com • www.passformation.com

SIRET : 517 603 783 00047 • Déclaration d'activité n° 73310551631 auprès du Préfet de la région Occitanie (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État).

Organisme de formation certifié Qualiopi